

# Dossier de demande d'aide financière pour les lieux de vie collectifs

## Liste des pièces à fournir

Le dossier à fournir à la caisse est composé des éléments suivants, qui sont à adapter en fonction du projet présenté.

### Documents administratifs

---

- Courrier de demande d'aide financière daté et signé par la personne habilitée à signer la convention d'attribution d'aide financière,
- Fiche d'identification (conforme au modèle) datée et signée par la personne habilitée à signer la convention d'attribution d'aide financière,
- Statuts du demandeur,
- Extrait du PV de l'instance portant nomination de la personne habilitée à signer la convention d'attribution d'aide financière,
- Extrait daté et signé de la délibération approuvant l'opération et son plan de financement,
- Autorisations des autorités compétentes (si requises),
- Attestation de l'URSSAF de moins de six mois précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales,
- Convention de gestion passée entre le propriétaire de la structure et le gestionnaire,
- Attestation ou courrier certifiant l'éligibilité ou non au fonds de compensation de la TVA (pour les collectivités territoriales).

### Documents techniques

---

- Note d'opportunité, décrivant de manière détaillée la structure et le projet (conforme au modèle) datée et signée par la personne habilitée à signer la convention d'attribution d'aide financière,
- Permis de construire ou récépissé de la demande,
- Plans de situation, de masse, plans de coupe et de façade, plans des locaux au 1/100<sup>ème</sup>,
- Etat détaillé des surfaces,
- Attestations ou justificatifs de conformité aux normes en vigueur (accessibilité, sécurité...).

## Documents financiers

---

- Kbis (pour les sociétés commerciales),
- Bilan et compte de résultat / Compte administratif pour l'année N-1,
- Devis détaillés,
- Estimatif détaillé des travaux daté et signé par la personne habilitée à signer la convention d'attribution d'aide financière,
- Plan de financement daté et signé par la personne habilitée à signer la convention d'attribution d'aide financière,
- Copie des accords de financement obtenus ou des demandes effectuées,
- Etude de rentabilité financière (projection d'activité et financière).

## Documents relatifs à la vie dans l'établissement

---

- Projet d'établissement (pour les résidences autonomie),
- Projet de vie sociale ou si la structure n'a pas l'obligation d'établir un projet de vie sociale : projet d'activités et d'animation, planning des activités,
- Règlement de fonctionnement ou règlement intérieur,
- Contrat de séjour, livret d'accueil,
- Conventions de partenariat avec les services et établissements locaux (CLIC ou autres structures de coordination, services à domicile, établissements, associations, clubs...),
- Rapports d'évaluation interne et externe, s'ils sont disponibles, pour les résidences autonomie.